

Section Sciences et Ingénierie de l'environnement Project 2011 (semestre de printemps)

Proposition n° 22

**La nature avec la ville :
faire place autant à la nature qu'à l'urbanité au cœur de la ville.**

Encadrant externe

Philippe Carrard,
urbaniste communal,
La Chaux-de-Fonds
philippe.carrard@ne.ch

Tél. : 032 967 64 61

Service d'urbanisme et de l'environnement
Passage Léopold-Robert 3
CH-2301 La Chaux-de-Fonds
www.chaux-de-fonds.ch

Encadrant EPFL

Monique Ruzicka-Rossier,
architecte-urbaniste
monique.ruzicka@epfl.ch

Tél. : 021 693 42 61

LaC- Chôros
BP 2 238
Station 16
CH-1015 Lausanne
<http://choros.epfl.ch/>

Tél. : 021 693 80 02

Descriptif du projet

Contexte

La-Chaux-de-Fonds (désignée ci-après par LCF) est, avec Le Locle, un site inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2009. Il témoigne de l'histoire de l'industrie horlogère et de l'urbanisme industriel. « *Victimes d'incendies (en 1794 à La Chaux-de-Fonds, en 1833 et 1844 au Locle), elles se reconstruisent sur un consensus entre intérêts privés et publics, soucis hygiénistes (peut-être également sociaux) et efficacité de production (économie de l'horlogerie). (...) Le Locle et La Chaux-de-Fonds, exemples exceptionnels de symbiose entre industrie et urbanisme, ont été bâties au XIXe siècle par et pour l'horlogerie.* »¹

L'urbanisme industriel de LCF proposait une utilisation retenue du sol où se concentraient et se mélangeaient dans de mêmes bâtiments des logements et des ateliers. La spécialisation des affectations est apparue dès l'apparition des fabriques vers 1900. Aujourd'hui, l'horlogerie et la microtechnique, issues de la même tradition et des mêmes savoir-faire, demeurent les atouts de l'essor économique de la région.

¹ <http://www.urbanisme-horloger.ch>

Problématique

Les exigences de répondre à un essor économique et celles de suivre les orientations de la Confédération de bâtir principalement les sites déjà construits à l'intérieur des aires urbanisées, met une pression de plus en plus forte sur les espaces vides à l'intérieur des villes. Les enjeux des uns et des autres risquent parfois d'être difficiles à cerner si on les situe dans le cadre des préoccupations du développement durable.

Les changements de modes de vie et les nouvelles contraintes du quotidien font pression sur des sites non construits des villes. Au cœur de LCF, un site protégé d'importance nationale pour les batraciens côtoie des jardins familiaux et les activités habituelles urbaines. Les enjeux de la conservation de la nature et ceux du cadre de vie urbaine sont-ils conciliables et comment ?

Projet

Le projet a un volet théorique et un autre opérationnel. Le premier consiste à poser le problème des synergies possibles entre des activités humaines, qu'elles soient sociales ou économiques, et la nature. Le deuxième volet s'inscrit dans le contexte de LCF et propose des manières d'agir. L'urbanisme industriel de la LCF témoigne d'une grande intelligence à concilier les exigences de la société et de l'économie. Le projet ajoute ainsi à cet atout la dimension de l'environnement naturel.

Objectifs et descriptif des tâches

L'objectif du travail est de relever le défi de concilier nature et ville industrielle. Ceci d'une part en comprenant les enjeux liés à la place donnée à la nature dans une ville, et d'autre part en proposant des actions.

Les tâches se décomposent en trois blocs :

- 1) philosophie d'action, hypothèse(s) ; acteurs, objectif(s) partagé(s), et enjeux ;
- 2) état des lieux ;
- 3) scénarios et propositions d'action.

Divers

Les travaux se dérouleront en partenariat avec le service d'urbanisme de la ville de La-Chaux-de-Fonds.

Des apports seront recherchés auprès d'autres acteurs institutionnels, le Canton de Neuchâtel, la Confédération.